



**POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À LA  
FAMILLE ET AUX ENFANTS / RÈGLES D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Le Conseil de la municipalité est très heureux de vous présenter les principaux éléments de sa politique familiale.

**INTRODUCTION:**

Pour bénéficier des avantages du programme, les parents doivent résider à Dixville depuis au moins trois mois;

L'interprétation à accorder au « *trois mois* » est la suivante:

1. Pour la politique locale (remise d'argent) les parents doivent résider à Dixville durant les trois mois précédant la naissance de l'enfant; tandis que pour la politique régionale (Fête de la Famille) les parents doivent avoir résider dans la MRC durant les trois mois précédant la naissance de l'enfant.
2. La municipalité inscrira à la Fête de la famille toutes les familles éligibles qui s'inscriront à la municipalité avant le 1<sup>e</sup> novembre.

**POLITIQUES :**

1. La municipalité de Dixville offre en cadeau pour chaque nouveau-né un montant de 100\$ pour un 1<sup>er</sup> enfant, 200\$ pour le 2<sup>e</sup> enfant, et 300\$ pour le 3<sup>e</sup> enfant et chacun des suivants.
2. La municipalité participe à la fête de la Famille de la MRC de Coaticook qui a lieu en début décembre de chaque année.
3. La municipalité veut favoriser des économies pour les jeunes familles et contribuer à la protection de l'environnement par la réduction des matières enfouies au site d'enfouissement. Pour ce faire, elle remboursera aux jeunes familles la somme de 100\$ pour l'achat des couches lavables, sur présentation des factures d'achat détaillées et payées.

Toute demande de paiement doit être produite sur le formulaire ci-dessous.

